047-200068922-20231030-1162023-DE

Reçu le 06/11/2023 unauté de communes

Département de Lot et Garonne

r nfluent et teaux de Prayssas COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 30 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum: 24

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture): 42

Date convocation: 23/10/2023

Pouvoirs de vote: 4

Date d'affichage: 23/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Philippe Bousquier, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°116-2023 – Administration générale / Gouvernance Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 06/11/2023 Publication: 06/11/2023

Annexe 1 : Procès-verbal de l'élection

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
	GIRARDI Christian	х					
AIGUILLON	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	Х					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			Х	Pouvoir à PEDURAND Michel jusqu'à 19h12- délibération 117-2023		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					Т
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X	-				
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X	1 -				
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		
MONHEURT	ARMAND José	X					

1/3 Délibération 116-2023

AR Prefecture

047-200068922-20231030-1162023-DE Reçu le 06/11/2023

MONTPEZAT d'AGENAIS SEIGNOURET Jacqueline		X				
NICOLE	COLLADO François	X				
	LARROY Jacques	Х				
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre			X	Pouvoir à LARROY Jacques	
	ARCAS Elisabeth			Х	Pouvoir à LIENARD Pascale	
	LIENARD Pascale	Х				
	BOUSQUIER Philippe	X				
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain		X		Suppléé par RAFFAELLO Thierry	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				\top
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	Х				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUEILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	Х				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	Х				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :		4	2	4		
	24 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	(An	rivée e	le L.l	EVEUR Brigitte en cours de séance)	

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°116-2023 – Administration générale / Gouvernance Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Annexe 1 : Procès-verbal de l'élection

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 06/11/2023 Publication : 06/11/2023

Exposé des motifs :

Le Président de la Communauté de Communes rappelle que les Vice-Présidents et, le cas échéant, les autres membres du Bureau sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-10-14-009 en date du 14 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des Vice-Présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

AR Prefecture

047-200068922-20231030-1162023-DE Reçu le 06/11/2023

Conseil Communautaire,

1. Proclame les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur Philippe Bousquier en qualité de 1er Vice-Président, Monsieur Christian Girardi en qualité de 2ème Vice-Président, Monsieur Jacques Larroy en qualité de 3ème Vice-Président, Madame Jacqueline Seignouret en qualité de 4ème Vice-Présidente, Monsieur Christian Lafougère en qualité de 5ème Vice-Président, Monsieur Francis Castell en qualité de 6ème Vice-Président, Monsieur Philippe Lagarde en qualité de 7ème Vice-Président, Monsieur Stéphane Rossato en qualité de 8ème Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre Causero en qualité de 9ème Vice-Président,

 Installe les dits conseillers communautaires élus en qualité de Vice-Présidents dans l'ordre de la liste cidessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, José Armand La secrétaire de séance, Nathalie Buger

17 (00)